

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 318 DU 26 MAI 2026

portant nomination du Coordonnateur du Bureau d'Analyse et d'Investigation de la Présidence de la République.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

DÉCRÈTE

Article premier


M. Adédiran Alfred AFFOYON est nommé Coordonnateur du Bureau d'Analyse et d'Investigation de la Présidence de la République.

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 mai 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Romuald WADAGNI